

demande concernant le droit d'exhumation

Par stephanie69, le 29/12/2019 à 15:39

Bonjour je voulais connaître les droits en matiere d'exhumation. Ma maman est décédée le 21 decembre 2019 elle a été inhumée le 27 decembre dans la meme stel que son papa qui avais une place suplementaire (deux places l'une sur l'autre prévue des ole décès de mon grand pere en 2000)

Lors de l'enterrement de ma maman on nous annonce qu'ils ont du avoir recours a une exhumation du corps de mon grand pere faute de trou assez profond.

Aucun membres de ma famille n'etait la lors de cet act nous n'avons été informés qu'a la fin de l'enterrement. La personne des pompes fenebre etait avec moi depuis 8 h 30 au chambnre funeraire de l'hopital de la croix rousse pour la mise en bier de ma maman et ne nous a plus quittée jusqu'a la fin de l'enterrement. Elle nous a dit avoir effectuer cet act le matin meme.

Nous n'avons eue aucun document ni preuve attestant de cet act.

Es ce normal?

Par Visiteur, le 29/12/2019 à 17:01

Bonjour. J'ai eu un cas comme celui-ci, mais nous avions anticipé les obsèques. Cette opération est soumise à une autorisation de la mairie.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115

https://advitam.fr/guides-obseques/exhumation-procedure-et-couts/